



PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

CAHIER DES CHARGES DE CESSION

FICHE N°18

Adresse : **6 rue de l'Avenir**
Quartier GARE

On est fou
du quartier
de la Gare!

La Ville de Perpignan met à la vente cet **immeuble sis 6, rue de l'Avenir** (cadastré AM 302) en R+3, sur 1 face, et développant 165m² de surface habitable. Contenance de la parcelle : 54m²

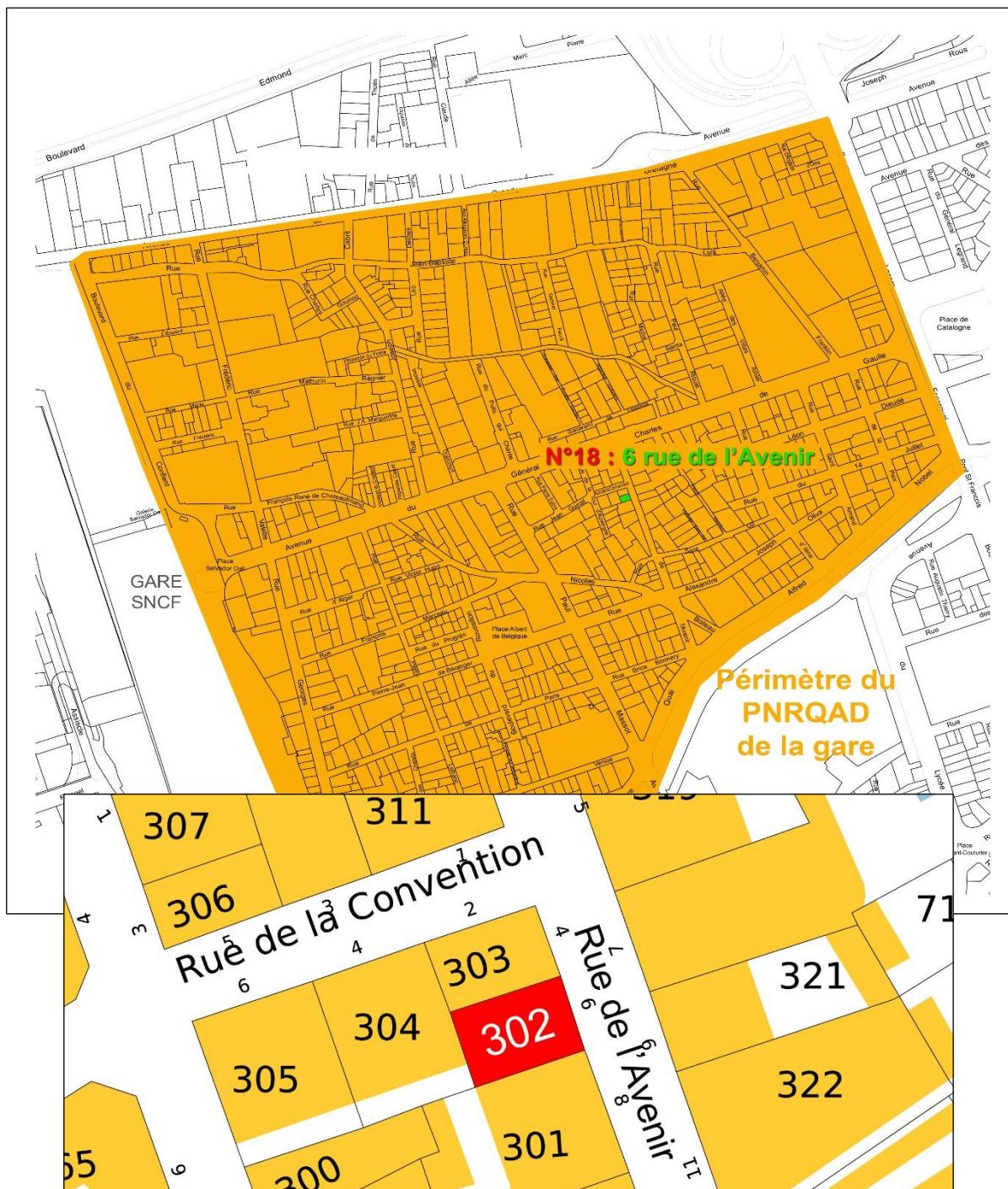


Cet immeuble est composé de quatre logements (neuf lots).

- ✓ Sous-sol : 3 caves
 - ✓ Rez-de-Chaussée : 1 Hall d'entrée + 1 Appartement ($34m^2$)
 - ✓ R+1 : 1 Appartement ($48m^2$)
 - ✓ R+2 : 1 Appartement ($42m^2$)
 - ✓ R+3 : 1 Appartement ($41m^2$)

La façade principale est orientée à l'EST. Sa construction date des années 1900 et son environnement proche est constitué d'immeubles de la même époque, de même facture et de même hauteur (maximum R+2 et R+3).

Plan de situation



Photos



Façade rue de l'Avenir



Escalier

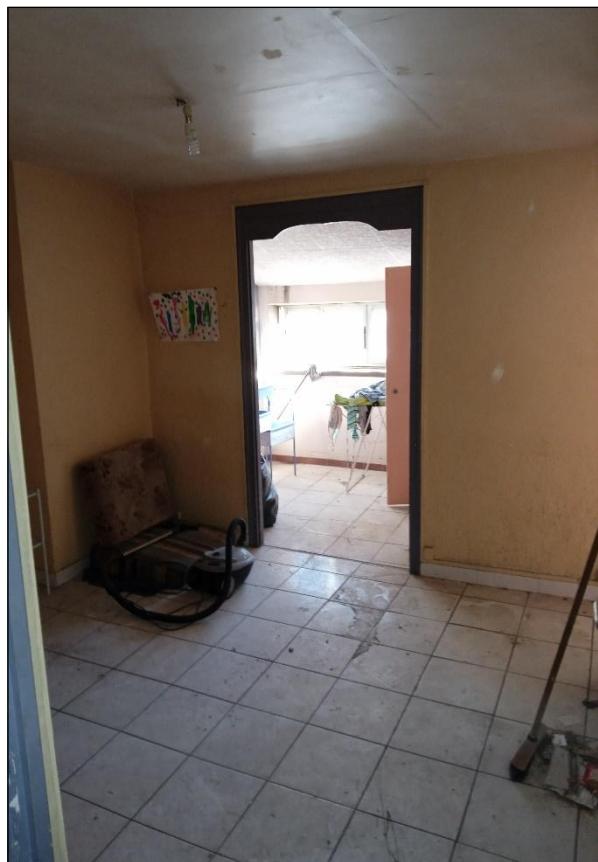


R+1





R+2



R+3

L'opération de réhabilitation

L'objectif de cette opération est la réhabilitation totale de cet immeuble.

Le programme proposé par l'investisseur ne devra pas excéder **2 logements + garage.**

Le bien est depuis le 20 Août 2018 sous Déclaration d'Utilité Publique Travaux (DUP), dans le cadre de l'opération de restauration immobilière (ORI) du quartier gare. (Arrêté Préfectoral n° 2018232-0003).

Dans ce cadre, l'opération de réhabilitation de ce bien est éligible au dispositif de subventions publiques mis en place pour le quartier de la gare via le **Programme d'Intérêt Général Renforcé**.

Le projet se situant en Quartier Prioritaire Ville, il pourra bénéficier d'une TVA à taux réduit et de financements accordés par la Ville et par l'ANAH. La Ville mettra à disposition de l'investisseur l'ensemble des éléments et notamment les plans état des lieux ainsi qu'une visite de l'immeuble sur demande.

Règlement pour candidater :

Chaque dossier devra suivre le cahier des charges de la fiche immeuble et contenir les éléments suivants:

- ✓ La présentation de l'investisseur en tant que propriétaire occupant ou propriétaire bailleur.
- ✓ Le projet de rénovation de l'immeuble avec les plans et coupes qui permettront aux services de la ville d'apprécier la qualité du projet. (typologie des logements).
- ✓ L'estimation du coût des travaux engagés avec les honoraires (architecte, Bureau d'étude,...).
- ✓ La proposition financière pour l'acquisition du bien.

La date limite de remise des offres est fixée au **15/03/2026**.

Contact :
Ville de Perpignan
Direction de l'Habitat
Équilibre Territorial de l'Habitat
11 rue du Castillet – 2^e étage
PNRQAD@mairie-perpignan.com
Tel : 04 68 66 33 97